

Arrondissement de

TOUL



Canton de  
TOUL NORD

PROCES VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
Du 25 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre, le Conseil municipal de la Commune de LUCEY, étant réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence du Maire, Monsieur Vincent MARTIN, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

**Etaient présents** : Vincent MARTIN, Didier POIROT, Alain CHRETIEN, Mireille VINCENT, Thierry VALENTIN, Adeline PIREAUX, Christophe MEHAT, Olivier ANDRÉ, Patrick WERNER

**Était excusé** : Géraldine AMIRAULT, Marie DELEFORTRIE, Elodie PRINTZ (procuration à Vincent MARTIN), Elodie DIEUDONNÉ, Marie-France PRÉVOT (procuration à Mireille VINCENT), David DEMARET (Procuration à Patrick WERNER)

**Etaient absents** :

**Secrétaire de séance** : Didier POIROT

**30-2021 Modifications de crédits au BP 2021**

Le Maire propose aux conseillers municipaux, plusieurs modifications de crédits au BP 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de modifier les crédits au BP 2021 comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2118 (21) : Autres terrains	1 080,00		
21318 (21) - 191 : Autres bâtiments publics	36 000,00		
2158 (21) - 0309 : Autres install., matériel e	4 662,00		
2183 (21) - 0109 : Matériel de bureau et ma	6 434,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	-48 176,00		
	<b>0,00</b>		

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-9 350,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	9 350,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Autorise le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.

**31-2021 Fermetures et Ouvertures de postes**

Le Maire informe les conseillers municipaux, que suite à la fermeture de classe en septembre 2021, un poste est en « surnombre » au niveau de l'école maternelle. Ce poste est actuellement occupé par un agent contractuel en

contrat jusqu'au 5 janvier 2022. Il informe également qu'un agent en poste fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2022. Avec l'épidémie de COVID qui se poursuit, les missions évoluent régulièrement, un point sur les besoins en agents communaux a été fait ; au vu de cette situation exceptionnelle, les postes seront ouverts uniquement à des contractuels.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de fermer les postes de :
  - Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, 9,46/35<sup>ème</sup> à compter du 06/01/2022
  - Adjoint technique, 6/35<sup>ème</sup> à compter du 01/02/2022
- D'ouvrir les postes suivants :
  - Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, 3,5/35<sup>ème</sup> à compter du 03/01/2022 et fermeture de ce poste à compter du 21/01/2022
  - Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, 9,32/35<sup>ème</sup> à compter du 24/01/2022
- Charge le Maire de procéder aux recrutements,
- Autorise le Maire à signer les contrats et tout document s'y rapportant.

### **32-2021 Achat d'une carte cadeau**

Le Maire informe les conseillers municipaux, qu'un agent en poste fait valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2022 après 15 ans de services au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide d'offrir à l'agent, une carte cadeau d'une valeur de 250€.
- Dits que les crédits nécessaires sont prévus au BP.
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.